The Night of the Hunter
(La Nuit du chasseur)
de Charles Laughton
(Carlotta Films)

© 1955 United Artists / Metro-Goldwyn-Mayer Studios Inc. Tous droits réservés.

FAIS-MOI PEUR !

ATELIER D'INITIATION AU CINÉMA

ATELIER

A PARTIR DE 13 ANS

Le département Répertoire de l'ADRC propose à des conditions aménagées des ateliers de découverte de l'image animée. Ces séances sont proposées « clé en main » aux salles de cinéma (associatives, municipales ou privées) qui en font la demande. Destinés au jeune public, mais pas seulement, ces ateliers permettent de manière ludique de parcourir l'histoire du cinéma.

L'atelier FAIS-MOI PEUR ! créé par le département pédagogique de La Cinémathèque française est proposé par l'ADRC en accompagnement de trois films de Charles Laughton, Fritz Lang et Robert Mulligan.

Les ateliers d'initiation de la Cinémathèque française proposent, autour d'un motif ou d'une question donnée, une mise en relation d'extraits de films, issus de l'histoire du cinéma, des origines à nos jours.

Ces extraits de films sont projetés en salle de cinéma et animés par un conférencier qui invite les enfants à réagir à ce qu'ils viennent de voir. Il les incite par le questionnement à découvrir comment les sensations et émotions qu'ils ressentent sont provoquées par une organisation singulière des images et des sons propre à l'art cinématographique. La mise en relation des différents extraits permet, en pointant les similitudes, les différences et les variations entre chaque film, d'approcher la notion de mise en scène. Ce parcours à travers les films participe aussi à la construction d'une culture cinématographique.

Comment un cinéaste s'y prend-il pour faire peur et pourquoi aime-t-on tant avoir peur au cinéma ? La projection de La Nuit du chasseur est précédée de l'atelier « FAIS-MOI PEUR ! » expliquant les procédés de mise en scène des effets de peur.

FAIS-MOI PEUR

Cela commence dès l'enfance : des loups, des ogres, des sorcières peuplent les contes pour faire peur aux enfants. Et les enfants en redemandent, veulent entendre et réentendre la même histoire, jusqu'à la connaître par coeur et longtemps après. Moment d'apprentissage : c'est une première prise de contact avec les dangers de l'existence, et c'est aussi une manière de domestiquer les vraies peurs (peur de l'absence de la mère, peur du noir). Cette étrange expérience, le cinéma nous la propose encore, devenus adultes : éprouver la peur tout en sachant qu'il n'y a pour nous aucun danger réel – mais avoir peur quand même.

L'ADRC - 16 rue d'Ouessant - 75015 Paris - Tél.: 01 56 89 20 30 - **patrimoine@adrc-asso.org**

LA PEUR DE L'AUTRE

La peur, souvent, commence avec la survenue d'un « autre » qui fait intrusion dans un univers paisible qu'il met en danger (ou dont on a peur qu'il le mette en danger). L'autre n'est jamais si terrifiant que lorsqu'il prend la forme la plus familière, la plus douce : l'enfant, la mère, l'ami, soi-même (un double, ou une mutation de l'intérieur). Mais il peut prendre mille formes : humaines (dangereux criminel, psychopathe, Indien, cannibale…) ou non humaines (vampire, mort-vivant, extra-terrestre, plante, machine, animal, bactérie…). Il peut aussi n'avoir aucune forme déterminée : menace vague, brouillard, environnement sonore, manifestation inquiétante (penser aux maisons hantées).

CE QUI NOUS FAIT PEUR

L'actualité ne cesse d'offrir au cinéma de nouveaux motifs de peur et de nouveaux « autres » pour alimenter les films de peur. Les progrès de la génétique et de l'électronique fournissent aussi la matière de nouveaux scénarios : mutations génétiques, hybridations d'hommes et de machines, autant de variantes contemporaines sur le thème de Frankenstein. Ces variations donnent un air de nouveauté à ces films, mais la façon dont ils sont menés, les rebondissements proposés et les choix de mise en scène font le plus souvent appel à des recettes anciennes.

INVARIANTS DE LA PEUR : SITUATIONS FONDAMENTALES

Sous une apparente diversité, la plupart des scénarios de films de peur peuvent être ramenés à un petit nombre de situations fondamentales. Concernant par exemple le lieu où se déroule le film, on peut mentionner deux situations fortes : l'état de siège ; la traversée d'un territoire hostile. Etat de siège : commissariat assiégé par une bande de malfrats (*Assaut* de John Carpenter) ; maison prise d'assaut par des nuées d'oiseaux (*Les Oiseaux* d'Alfred Hitchcock) ; ferme encerclée par des Indiens (*La Prisonnière du désert* de John Ford)… ; chasseurs de vampires en excursion dans le château de Dracula (*Le Bal des vampires* de Roman Polanski).

INVARIANTS DE LA PEUR : PROCÉDÉS

La peur que nous ressentons au cinéma tient pour partie à des situations et à des objets précis, mais elle tient avant tout à des procédés cinématographiques. Utilisés avec adresse, ceux-ci peuvent créer un climat de peur sans que nous sachions seulement de quoi il faudrait avoir peur. Ce que Hitchcock appelle la « direction de spectateur » joue donc un rôle essentiel. Souvent la peur du spectateur est une peur pour quelqu'un. Mais la peur du spectateur précède souvent celle du personnage : ambiance sonore, indices disposés à l'arrière-plan ou à l'avant-plan fonctionnent pour le spectateur seul comme des avertisseurs : en laissant présager un danger imminent, ils favorisent l'émergence de la peur, une peur d'autant plus intense que le personnage, lui, n'a pas eu accès aux mêmes avertisseurs. Dans les films de peur, la mise en scène est donc souvent conçue de telle sorte que le spectateur en voit plus, en sait plus ou tout au moins en devine plus que le personnage pour lequel il a peur.

JOUER AVEC LES CODES

Les procédés des films de peur risquent, à la longue, d'apparaître au spectateur averti comme des routines, et de perdre ainsi leur efficacité. Les cinéastes et les scénaristes s'emploient donc à renouveler les codes du genre, à en transgresser les lois. Dans *Psychose*, Hitchcock fait ainsi mourir au bout d'une heure le personnage-vedette du film en principe intouchable d'après les conventions du cinéma américain. Parmi les figures conventionnelles du film de peur, on peut citer : le personnage qui s'enfuit et tombe dans sa course ; celui qui se réfugie dans une voiture… mais la clé n'est pas sur le tableau de bord ; le groupe qui se sépare pour chercher quelqu'un (promesse de meurtre pour l'un d'eux). Si certaines figures sont un peu galvaudées, le fait de les retrouver, de film en film, fait souvent partie du plaisir du spectateur : plaisir de la reconnaissance, plaisir de savourer en connaisseur le déroulement du film (comme les adolescents de *Scream*) – qui n'est pas sans rapport avec le plaisir que nous avions, enfants, à entendre et réentendre la même histoire.

DU LIVRE AU FILM

Les films de peur se sont souvent inspirés de nouvelles ou de romans (par exemple ceux de Stephen King, dont l'adaptation la plus célèbre est celle de Stanley Kubrick, *The Shining*). Le cinéaste américain Roger Corman a adapté plusieurs nouvelles d'Edgar Poe. On pourra confronter le texte et le film, ou plus simplement encore, étudier des nouvelles d'Edgar Poe et Maupassant, grands spécialistes de la peur, en observant la manière dont le savoir est distribué entre les personnages, le narrateur et le lecteur. On pourra ainsi réfléchir à la manière dont certaines scènes pourraient être adaptées au cinéma – en respectant l'esprit du texte, ou au contraire en choisissant un autre parti pris.

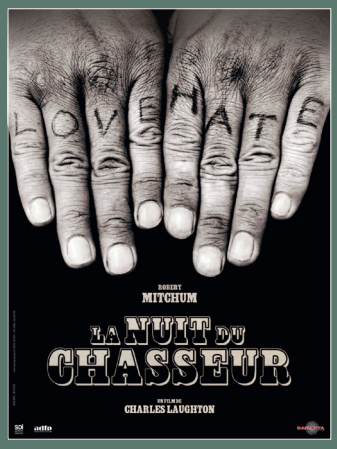

LA NUIT DU CHASSEUR (THE NIGHT OF THE HUNTER)
Un film de Charles LAUGHTON

États-Unis - 1955 - 93 mn - N&B - 1.66 -VISA : 16 835 - Carlotta Films.
Scénario : James AGEE d'après le roman de Davis GRUBB
Avec : Robert MITCHUM, Shelley WINTERS, Lillian GISH, James GLEASON

SYNOPSIS
Après un court séjour en prison, Harry Powell, un prédicateur dévoyé, part à la recherche du magot que son ex-partenaire de cellule a caché. Il se rapproche de la veuve de celui-ci et de ses deux enfants.

M LE MAUDIT (M)
Un film de Fritz LANG

Allemagne - 1931 - 117 min - N&B - VISA : 12082 - Tamasa Distribution
Scénario : Thea VONHARBOU, Fritz LANG
Avec : Peter LORRE, Ellen WIDMANN, Inge LANDGUT.

SYNOPSIS
Un assassin s'en prend aux petites filles. La pègre entreprend elle-même de le traquer.

DU SILENCE ET DES OMBRES (TO KILL A MOCKINGBIRD)
Un film de Robert MULLIGAN

États-Unis - 1962 - 129 min - N&B - VISA 27104 - Lost Films
Scénario : D'après le roman *Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur* de Harper LEE.
Avec : Gregory PECK, Mary BADHAM, Philip ALFORD, Robert DUVALL.

SYNOPSIS
Le jeune Jem, sa sœur Scout et leur voisin Dill passent l'été dans une petite ville du Sud des États-Unis. Intrigués par ce qu'on raconte sur une maison du quartier et par les affaires de leur père, ils sont confrontés au monde des adultes souvent effrayant et injuste, mais parfois bienveillant.

BIBLIOGRAPHIE

La Peur au cinéma
de **Emmanuel Siety**

Ediité par Actes Sud junior et La Cinémathèque française.
Collection : Ateliers Cinéma
2006, à partir de 15 ans

DURÉE DE L'ATELIER
1h30 avant la séance

FICHE TECHNIQUE
Projection d'extraits de films sur support DVD

Du silence et des ombres
(To kill a Mockingbird)
de Robert Mulligan (Lost Films)

Cet atelier jeune public est proposé par l'Adrc,
en partenariat avec le service pédagogique de la Cinémathèque française.

L'adrc
CINEMATHEQUE

CAHIER DES CHARGES

M Le maudit (M) de Fritz Lang (Tamasa Distribution)

PARTICIPATION – ENGAGEMENTS

L'ADRC pourra prendre en charge 20 à 30 ateliers dans l'année. Conformément à ses missions d'intérêt général, l'Agence veille à permettre l'accès à ses actions aux salles économiquement fragiles. Ainsi, elle gérera son offre de services et d'actions en fonction de cet impératif. Le coût de l'atelier sera pris en charge par l'ADRC et non par la salle. En contrepartie, la salle s'engage à accueillir au mieux l'intervenant et programmer au mieux la séance « atelier » et le film.

L'ADRC se réserve le droit de refuser la demande d'une salle qui ne remplirait pas les conditions suivantes.

Engagement lié à la programmation du film

Chaque salle participante s'engage à :

- Etre à jour de sa cotisation d'adhésion à l'ADRC.
- Programmer la séance atelier sur un horaire adapté au public familial et aux centres de loisirs. Il est rappelé que l'ADRC n'intervient pas sur le secteur des dispositifs scolaires d'éducation à l'image.
- Adresser la demande de réservation du film et de l'atelier auprès de l'ADRC au minium un mois à l'avance avant la tenue effective de l'atelier.
- Respecter les dates et conditions de programmation confirmées par l'ADRC.
- Communiquer sa programmation à l'ADRC (jour + horaire) par e-mail.
- Communiquer à l'ADRC les résultats de l'action, quantitatifs (détails des entrées des séances) et qualitatifs (photos, revue de presse).

Engagement lié à l'accueil de l'intervenant

Il est demandé à chaque salle :

- De contacter préalablement la le/la conférencier(e) de l'atelier et de l'accueillir à son arrivée (gare, aéroport…) et l'accompagner sur les lieux de l'atelier.
- De prendre en charge les repas et l'hébergement de l'intervenant (en hôtel ou chambre d'hôte).
- De mettre à disposition le matériel non transportable nécessaire à la réalisation de l'atelier.
- De respecter la fiche technique fournie.
- D'effectuer en amont un test de projections des extraits envoyés préalablement par La Cinémathèque française sur support DVD.

Engagement lié à la communication de l'événement

La salle s'engage à :

- Faire figurer l'opération en apposant les logos des partenaires (ADRC / La Cinémathèque française, Carlotta Films) sur tous les supports de communication du cinéma.
- Utiliser les affiches et photos du film à commander directement auprès de Carlotta Films.
- Mettre en œuvre une communication adéquate en direction du public et faire la promotion de la séance auprès des partenaires de la salle.
- Envoyer les informations relatives à l'action aux médias (presse régionale, sites web, réseaux sociaux …).

LES CONDITIONS DE LOCATION DU FILM

La/les projection(s) donne(nt) lieu à une déclaration des recettes selon la procédure commerciale habituelle (billetterie CNC). Le film ne fait pas l'objet de minimum garanti (partage des recettes à hauteur de 50 %). Il est demandé à la salle d'organiser, au minimum, une séance en accompagnement de l'animation.

La mise à disposition du DCP sera effectuée par l'ADRC aux conditions habituelles (transport à la charge de la salle). Un envoi dématérialisé via la plateforme Cinego est également proposé. Dans ce cas, l'ADRC pourra prendre en charge le coût d'envoi dématérialisé.

PRISE EN CHARGE

- L'ADRC pourra prendre en charge le coût d'un atelier par salle.
- Il est possible pour les salles de proposer d'autres occurrences de l'atelier consécutives à la première date. Dans le cas d'une seule date supplémentaire, l'atelier sera facturé à la salle 260 € TTC par la Cinémathèque française. Au-delà, les ateliers supplémentaires seront facturés chacun à hauteur de 200 € TTC. Dans tous les cas, il sera nécessaire que la salle communique à la Cinémathèque ses données comptables pour l'établissement du devis et la facturation. Un bon pour accord du devis sera transmis par la salle à la Cinémathèque, avant que l'atelier n'ait lieu. Ce bon pour accord confirme la réservation qui est due dans les 9 jours précédant l'intervention.
- Dans le cas d'une circulation de l'atelier initiée par une association régionale, la prise en charge et les coûts doivent faire l'objet d'un accord entre l'ADRC et l'association régionale.
- L'ADRC pourra prendre en charge les frais de déplacement de la le/la conférencier(e) sur présentation d'une estimation préalable et des justificatifs de paiement.

TARIF

La salle reste responsable de la politique tarifaire pratiquée pour cette/ces séance(s).

MATERIEL

Le matériel suivant sera mis à disposition des salles participantes :

- une fiche technique pour accueillir le projet
- DVD comprenant les extraits des films diffusés au cours de l'atelier
- un communiqué de presse

CONTACTS

Rodolphe Lerambert : r.lerambert@adrc-asso.org
Anne Rioche : a.rioche@adrc-asso.org
Tél : 01 56 89 20 30